



FORMATION CONTINUE 2025

PRESENTIEL/VISIOCONFERENCE

DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

LE PREJUDICE PROFESSIONNEL

**Jeudi 27 mars
De 9h30 à 12h30**

**En présentiel
Salle de Conférences
Ordre des Avocats Toulouse**

**En visio
Via zoom**

Anne-Marie BELLEN-ROTGER

Avocat associée
Barreau de Toulouse

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité d'être à jour de la jurisprudence récente pour le préjudice temporaire comme définitif et de l'appliquer à des cas pratiques.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I- Le préjudice professionnel temporaire

- Actualité de la jurisprudence
- Cas pratiques

II- Le préjudice professionnel définitif

- Actualité de la jurisprudence
- Cas pratiques

Moyens pédagogiques :

Conférence et cas pratiques avec échanges interactifs.
Remise d'un support pédagogique lors de la séance.

Modalités d'évaluation de la formation :

Quizz d'atteinte des objectifs adressé à l'issue de la formation.
Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (www.efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visio : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EFA aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EFA (05 61 53 06 99).

Les avocats-apprenants peuvent contacter l'EFA (05 61 53 06 99) à l'occasion de la formation en visioconférence afin d'être assistés pour la rejoindre ou en cas d'une quelconque difficulté rencontrée.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : *Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@efa-toulouse.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)